

Prestations de service – procédure adaptée

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R.2123-4 à R.2123-6, R.2131-12, R.2131-13 et R.2131-18,

VU la délibération n°3 en date du 05 juin 2020 du Conseil Municipal qui a chargé M. le Maire par délégation de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 24 novembre 2025 sur la plateforme achat public et au BOAMP fixant la date limite de réception des offres au 19 décembre 2025 à 12 heures délai de rigueur et pour lequel 7 offres ont été reçues et l'analyse des offres selon les critères définis dans le règlement de la consultation,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir un marché de prestations de service pour la maintenance des moyens de secours incendie et des exutoires de désenfumage des bâtiments communaux.

DÉCIDE

Article 1 : Les prestations sont décomposées en deux lots séparés.

- Lot 1 : maintenance des extincteurs, attribué à CERTI FEU domicilié au 11 rue de Kaltau – 67150 HINDISHEIM pour les montants suivants :
 - o Maintenance préventive : 2 121,15 € HT.
 - o Maintenance corrective, acquisition et renouvellement d'extincteurs : montant annuel maximum : 15 000 € HT.
- Lot 2 : maintenance des RIA et trappes de désenfumage, attribué à CERTI FEU domicilié au 11 rue de Kaltau – 67150 HINDISHEIM pour les montants suivants :
 - o Maintenance préventive : 1 269,60 € HT.
 - o Maintenance corrective, acquisition et renouvellement d'extincteurs : montant annuel maximum : 55 000 € HT.

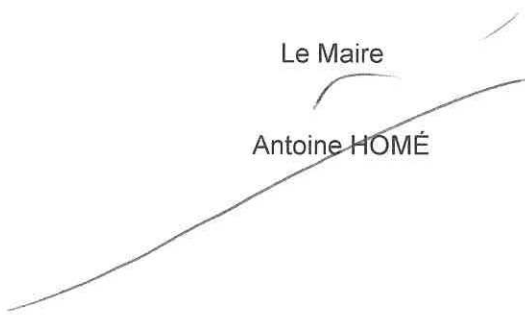
en application du Bordereau des Prix Unitaires et de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Commune est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Ville et transmise au contrôle de légalité.

Fait à Wittenheim, le 05 février 2026

Le Maire

Antoine HOMÉ

A long, sweeping handwritten signature in dark ink, starting from the left and ending with a small upward flick on the right, passing over the printed name 'Antoine HOMÉ'.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet.